



**Pharmaceutical Advertising Advisory Board**  
**Conseil consultatif de publicité pharmaceutique**

300-1305 Pickering Parkway, Pickering, Ontario L1V 3P2  
Telephone: (905) 509-2275 Fax: (905) 509-2486 Internet: www.paab.ca



*Fournir un service de révision agréé en vue d'une pré-approbation, ce qui favorise une communication digne de foi sur les produits de soins de santé dans le cadre d'une structure réglementaire.*

Le 15 avril 2016

**Avis concernant l'utilisation de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

Le CCPP a été informé de ce qui suit par la RAMQ:

- Tout système publicitaire et promotionnel (SPP) révisé par le CCPP qui fait référence à la RAMQ doit contenir une référence croisée à "Marque officielle de la Régie de l'assurance maladie du Québec". Il suffirait d'inclure cela dans dans une note de bas de page ou dans la liste des citations si cette liste est présentée dans le SPP.
- Pour les produits ayant des critères de remboursement, les critères qui portent sur l'indication promue dans la publicité doivent être présentés sur la même page que l'allégation sur le remboursement. Cette information peut être présentée dans une note de bas de page.

Veillez noter que les critères sur des utilisations hors indications ne sont pas acceptés dans la publicité sur les médicaments. (CCPP s3.1)

La RAMQ préfère que la publicité comprenne également une adresse URL dirigeant vers la page Web qui contient le pdf "Liste des médicaments" sur le site Web de la RAMQ ainsi que la date de consultation.

Veillez noter que cette disposition s'applique uniquement à la RAMQ, et s'ajoute aux dispositions générales qui se retrouvent dans les avis du CCPP suivants:

- <http://www.paab.ca/resources/pdfs/provincial-formulary-claims1-rc-apr-fr.pdf>
- <http://www.paab.ca/resources/pdfs/declarations-fr.pdf>

N'hésitez pas à contacter le bureau du CCPP si vous avez des questions.

Ray Chepesiuk,  
Commissaire du CCPP